



Commission de Régulation du  
Secteur de l'Electricité

COMMUNIQUE DE PRESSE

----- 0 -----

REVISION DES CONDITIONS TARIFAIRES  
DE SENELEC POUR LA PERIODE 2020 – 2022  
PREMIERE CONSULTATION PUBLIQUE

La Commission de Régulation du Secteur de l'Electricité (CRSE) a lancé, le 05 décembre 2018, le processus de révision des conditions tarifaires de Senelec qui devra conduire à la définition, avant la fin de l'année 2019, des conditions tarifaires applicables pour la période 2020 – 2022.

Dans ce cadre, Elle organise du **27 mai au 26 juin 2019**, la première consultation publique qui porte sur :

- le bilan de l'application des conditions tarifaires de la période 2017-2019 ;
- la synthèse du bilan de l'activité de Senelec ;
- l'appréciation de l'adéquation de la Formule de contrôle des revenus ;
- le suivi des normes et obligations pour la période 2017-2019 ;
- les nouvelles normes et obligations fixées à Senelec par le Ministre chargé de l'Energie, pour la période 2020 – 2022 ; et
- la méthodologie de détermination des nouvelles conditions tarifaires pour la période 2020 – 2022.

Le Document de consultation, présentant ces différents éléments, est disponible en téléchargement sur le site internet de la Commission [www.crse.sn](http://www.crse.sn). Il peut être également consulté dans les locaux de la CRSE, durant la période de consultation par toute personne en faisant la demande.

La Commission invite toutes personnes intéressées à formuler, au plus tard le **26 juin 2019 à 17 heures**, des observations, commentaires ou recommandations sur les éléments contenus dans le Document de consultation :

- par courrier adressé au Président de la Commission et déposé à la CRSE, Ex-camp Lat-Dior /DAKAR;
- par courrier électronique à l'adresse : [consultation@crse.sn](mailto:consultation@crse.sn) ; ou
- en demandant à être entendues par la Commission avant le **19 juin 2019**.

Le Président  
  
Ibrahim Amadou SARR